

AVIS DE COURSE

Version 2

REGATE PROMOTIONNELLE LASER

17 Janvier 2010

- Le Yacht Club d'Antibes organise une régates ouverte aux séries Laser standard, radial et 4.7, le dimanche 17 janvier 2010.
- L'épreuve sera régie par :
 - ⇒ les règles de course à la voile 2009-2012
 - ⇒ les prescriptions de la F.F.V.
 - ⇒ les règles de classe
 - ⇒ le présent avis de course
 - ⇒ les instructions de course
- L'heure de mise à disposition du comité de course sur l'eau est fixée à 11 heures le dimanche 17 janvier 2010.
- Les inscriptions seront reçues le dimanche 17 janvier 2010 à partir de 9 h 00 à la base de l'école de voile et par pré-inscription à adresser par e.mail à l'adresse suivante : yca@wanadoo.fr. Les concurrents devront obligatoirement présenter à l'inscription la licence FFVoile 2010 validée avec le cachet médical et être en règle avec l'Association de la Classe Laser .
- Les Instructions de Course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les Annexes seront disponibles à la confirmation de celles-ci.
- Le Système de Points à minima de l'Annexe A s'appliquera.
- Le nombre maximum de courses est de 4. Le classement sera effectué sur le nombre de courses validées à l'exclusion de la moins favorable sauf si 2 courses seulement ont été validées.

Nombre de courses nécessaires pour valider l'épreuve : **1**.

- Le parcours sera du type « Banane avec ou sans Dog Leg » en baie de la Salis.
- Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après celle-ci.
- Renseignements auprès de la base de l'école de voile 04.93.61.01.42 et au secrétariat du Y.C.A. 04.92.91.13.13.